

Sous-Préfecture  
de  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Récépissé de Déclaration d'Association

(Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 — Art. 5)

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° d'enregistrement de l'Association

497

(Ce numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Sous-Préfecture).

A la date du 12 OCTOBRE 1968

Monsieur CATTIAUX Marcel

demeurant à CONFLANS-STE-HONORINE

rue Victor Hugo

a effectué la déclaration d'une association portant la dénomination

de "ASSOCIATION DES HOMMES GRENOUILLES DE CONFLANS-STE-HONORINE"

et dont le siège social est fixé à CONFLANS-STE-HONORINE

rue Victor Hugo

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

1° Deux exemplaires des statuts de l'association;

2° Un registre folioté;

La déclaration doit, dans le délai d'un mois, être rendue publique par les soins de l'association, au moyen de l'insertion au *Journal Officiel*, par l'intermédiaire de l'Agence Havas, 62, rue Richelieu, Paris, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association, ainsi que l'indication du siège social. (Décret du 16 août 1901, art. 1<sup>er</sup>.)

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. (Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, art. 5.)

Les changements et modifications, ainsi que les dates des récépissés de leur déclaration, sont mentionnés sur un registre tenu au siège de toute association déclarée et qui doit être coté par première et par dernière page et paraphé par le Sous-Préfet ou son délégué. (Décret du 16 août 1901, art. 6 et 31.)

Ce registre sera remis au déclarant dès réception d'un exemplaire du *Journal Officiel* contenant l'insertion susvisée.

**Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit de la légalité de l'association.**

Saint-Germain-en-Laye, le 18 OCTOBRE 1968

Le Sous-Préfet,  
P. le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef,



M. SCHNECK